



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 15 décembre 2021, le *Règlement numéro 578-2*, intitulé « *Règlement numéro 578-2 modifiant le Règlement de lotissement numéro 578 afin de clarifier les modifications aux lots dérogatoires et de retirer les exceptions de lotissement* ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 26 janvier 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 27 janvier 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 janvier 2022

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE